

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 2 décembre 2013 à 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Nelson Turgeon, Denis Marc Gagnon et Ghislain Jacques,

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 40 personnes présentes à cette séance.

13-12-234

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Discours du maire;
5. Publication du discours du maire;
6. Procès-verbal : adoption des textes;
7. Dépôt des états financiers au 30 novembre 2013;
8. Autorisation de paiement des dépenses du mois de novembre 2013;
9. Récupération d'un compte en souffrance : mandat au procureur;
10. Nomination du représentant municipal au regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François;
11. Nomination au Comité consultatif d'urbanisme;
12. Nomination du représentant municipal à Transport adapté de la région de Thetford;
13. Assignation des dossiers : dépôt du document;
14. Lavery de Billy : renouvellement de notre abonnement à un service de première ligne;
15. Transfert de montants à la réserve financière :
  - 15.1 Schéma de couverture de risque en incendie;
  - 15.2 Développement-projet;
16. Promotion touristique du Grand lac Saint-François : subvention;
17. Évaluation de nos bâtiments et de ses contenus : mandat d'honoraires;
18. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014;
19. Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;
20. Chalet des loisirs Sainte-Anne-du-Lac : budget d'achat d'appareils ménagers;
21. Fourniture de carburant et de mazout : adhésion au regroupement d'achats de l'UMQ;
22. Prise en charge de l'entretien du chemin du lac Rochu en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

23. Déneigement du chemin du lac Rochu : contrat d'entretien à un entrepreneur;
24. Adoption de la liste des chemins entretenus par la municipalité au cours de l'hiver 2013-2014;
25. Construction du centre communautaire intergénérationnel : recommandation de paiement #5 à l'entrepreneur «Maxima Construction Cité Inc.»;
26. Centre communautaire intergénérationnel : autorisation d'exécution des directives de changement ME-07 et PM-08;
27. Affaires diverses;
28. Correspondance et rapports;
29. Période de questions;
30. Levée ou ajournement de la séance.

Puisqu'aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses»,  
Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **DISCOURS DU MAIRE**

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, monsieur le Maire livre son discours annuel. Celui-ci traite de la situation financière de la municipalité touchant les états financiers 2012, les indications préliminaires du présent exercice, les orientations générales du prochain budget, la rémunération versée aux élus et la reddition des comptes relativement aux indicateurs de gestion.

De plus et en vertu du susdit article, le premier magistrat dépose, séance tenante, la liste des contrats comportant une dépense excédant la somme de 25 000 \$ pour chacun des fournisseurs dont des contrats ont été conclus après le dernier discours du maire ainsi qu'une liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$.

13-12-235

### **PUBLICATION DU DISCOURS DU MAIRE**

En vertu de l'article 955 du Code municipal concernant le devoir de la municipalité de publier le discours du maire, l'article précise que le conseil peut décréter que le texte est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Stéphane B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de publier le discours du maire dans le journal local «L'Arrivage» et sur le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**13-12-236**      **PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes des procès-verbaux des séances du mois de novembre 2013, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarants conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 NOVEMBRE 2013**

En conformité à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers au 30 novembre 2013. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

Monsieur le maire invite chacun des élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, les élus peuvent contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir des explications.

**13-12-237**      **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 297 797.78 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**13-12-238**      **RÉCUPÉRATION D'UN COMPTE EN SOUFFRANCE : MANDAT AU PROCUREUR**

**ATTENDU** les communications écrites et téléphoniques répétitives transmises à monsieur Alain Lessard l'informant de son compte en souffrance en regard de l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal ayant servi à abreuver ses animaux au cours de l'année 2012;

**ATTENDU** que le montant réclamé est de 1 375 \$, auquel montant s'ajoute des frais d'intérêts de 14% annuellement tel que le prescrit le règlement d'imposition portant le numéro 143-12;

**ATTENDU** que monsieur Lessard n'a donné aucune suite à notre demande de remboursement malgré une communication expédiée sous la forme «recommandée»;

**ATTENDU** que les élus municipaux ont l'obligation de récupérer les montants dus à la municipalité;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier un mandat à un avocat l'enjoignant de prendre les moyens nécessaires afin de récupérer les montants dus à la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de confier à Me Luc Ouellette, avocat, le mandat d'initier les procédures légales mises à la disposition de la municipalité à l'encontre de monsieur Alain Lessard afin que soit remboursée, à la municipalité d'Adstock, la somme de 1 375 \$, additionnée des frais d'intérêts, en regard de son compte en souffrance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-12-239

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de nommer monsieur Denis Marc Gagnon, conseiller du district numéro 5, à titre de représentant de la municipalité d'Adstock au Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François. Monsieur Gagnon accepte d'être nommé à ce poste.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-12-240

**NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Étant donné les changements survenus lors de l'assignation des dossiers par monsieur le maire et conformément aux dispositions de l'article 3.1 du règlement 18-02 relativement à la composition du Comité consultatif d'urbanisme, il y a lieu de nommer le membre du conseil siégeant sur ce comité.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu de nommer madame Stéphanie Boissonneault-Gaulin, conseillère du district numéro 2, à titre de membre représentant la municipalité au Comité consultatif d'urbanisme. Madame Boissonneault-Gaulin accepte cette nomination.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-12-241

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL À TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu de nommer monsieur Ghislain Jacques, conseiller du district numéro 6, à titre de représentant de la municipalité d'Adstock au sein du conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford Inc.. Monsieur Jacques accepte de remplacer monsieur Denis Marc Gagnon sur ce comité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Monsieur le maire présente la composition de son cabinet pour les années 2013 à 2017 ainsi que les dossiers attribués à chacun des élus.

**PASCAL BINET, MAIRE**

<u>Dossiers municipaux</u>		<u>Représentation MRC</u>	<u>Responsable</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux publics et chemins</li> <li>• Finances</li> <li>• Réflexion stratégique</li> <li>• Événements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine</li> <li>• Promotion et Image de la municipalité</li> <li>• Relation avec les citoyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de l'aménagement</li> <li>• Politique culturelle</li> <li>• Centre universitaire des Appalaches (CUA)</li> <li>• GROBEC Gestion de la rivière Bécancour</li> <li>• Coopérative de Solidarité du mont Adstock</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de promotion et de développement d'Adstock</li> <li>• Office de Tourisme</li> <li>• Centre d'archives</li> </ul>

**LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS**

<b>GHISLAIN VALLÉE</b>	<b>MARTINE POULIN</b>
<p><u>Dossiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revitalisation Sacré-Cœur-de-Marie</li> <li>• Développement domiciliaire</li> <li>• Agriculture et foresterie</li> </ul> <p><u>Représentation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Office municipal d'Habitation</li> </ul> <p><u>Répondant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Âge d'Or Sacré-Cœur-de-Marie</li> <li>• Fermières Sacré-Cœur-de-Marie</li> <li>• Loisirs Sacré-Cœur-de-Marie</li> </ul> <p><u>Membre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de promotion et de développement d'Adstock</li> <li>• Comité d'embellissement</li> </ul>	<p><u>Dossiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources humaines</li> <li>• Environnement</li> <li>• Tourisme</li> </ul> <p><u>Répondant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations des riverains</li> <li>• Rappela</li> <li>• Office de Tourisme de la MRC</li> </ul> <p><u>Responsable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité consultatif en environnement</li> <li>• Pacte rural</li> </ul> <p><u>Membre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de promotion et de développement d'Adstock</li> </ul>
<b>STÉPHANIE BOISSONNEAULT-GAULIN</b>	<b>DENIS MARC GAGNON</b>
<p><u>Dossiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique familiale, jeunes et aînés</li> <li>• Nouveaux arrivants</li> <li>• Loisirs, culture et sports</li> <li>• Règlements et politiques</li> </ul> <p><u>Répondant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• O.T.J. St-Méthode</li> <li>• Âge d'Or St-Méthode</li> <li>• Fermières St-Méthode</li> </ul> <p><u>Responsable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité Consultatif d'Urbanisme</li> <li>• Activités sociales</li> </ul> <p><u>Membre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité d'embellissement municipal</li> </ul>	<p><u>Dossiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique industrielle et commerciale</li> <li>• Vigie des subventions</li> <li>• Sécurité civile</li> </ul> <p><u>Représentation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Table harmonisation du Parc Frontenac</li> <li>• Regroupement du Grand lac St-François</li> <li>• Patrouille nautique</li> </ul> <p><u>Répondant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SDSE, CPI</li> <li>• Âge d'Or St-Daniel</li> <li>• Loisirs St-Daniel</li> </ul> <p><u>Membre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de promotion et de développement d'Adstock</li> <li>• Comité d'embellissement municipal</li> </ul>
<b>NELSON TURGEON</b>	<b>GHISLAIN JACQUES</b>
<p><u>Dossiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aqueduc et égout</li> <li>• Bâtiments et équipements municipaux</li> <li>• Communications (internet, tour cellulaire)</li> <li>• Information aux citoyens</li> </ul> <p><u>Représentation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Office municipal d'Habitation</li> </ul> <p><u>Répondant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chevaliers de Colomb</li> <li>• Aide à la collectivité</li> <li>• Bibliothèque</li> </ul>	<p><u>Dossiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordures et récupération</li> <li>• Transport et piste cyclable</li> <li>• Gaz naturel</li> <li>• Pompiers</li> <li>• Santé et sécurité au travail</li> </ul> <p><u>Représentation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Office municipal d'Habitation</li> <li>• Régie intermunicipale région de Thetford</li> <li>• Transport adapté</li> </ul> <p><u>Membre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pacte rural</li> <li>• Comité d'embellissement</li> </ul>

13-12-242

**LAVERY DE BILLY : RENOUELEMENT DE NOTRE ABONNEMENT À UN SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE**

Me Daniel Bouchard, avocat pratiquant son métier chez «Lavery de Billy», accepte de renouveler notre abonnement actuel aux services professionnels de première ligne. Ce service donne, au maire et au directeur général, un accès téléphonique illimité pour répondre oralement à toute question reliée à l'administration municipale, à la vérification légale des procès-verbaux et une rencontre annuelle informelle de deux (2) heures avec les membres du conseil.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de retenir les options a), b) et c) de la proposition et de renouveler notre abonnement aux services professionnels de première ligne dispensés par Me Daniel Bouchard de la firme «Lavery de Billy»;
- d'autoriser une dépense de 1 000 \$, taxes en sus, pour couvrir les frais d'abonnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-12-243

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE : TRANSFERT À LA RÉSERVE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** que le schéma de couverture de risque en matière d'incendie impose, au cours d'une période de cinq (5) ans se situant entre 2011 et 2016, des objectifs à atteindre pour la protection incendie;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock sera contrainte à investir un montant d'environ 150 000 \$ au cours de cette période;

**ATTENDU** que le conseil municipal s'est doté d'une ligne de conduite en budgétant une somme de 30 000 \$ par année pour atteindre les objectifs fixés;

**ATTENDU** que pour l'année financière 2013, aucune somme n'a été dépensée à ce poste budgétaire;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire réserver la somme de 30 000 \$ du budget d'opération 2013 et transférer celle-ci à la réserve déjà constituée en vue de procéder ultérieurement à l'achat de certains équipements liés à la protection incendie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de transférer, à la réserve financière déjà constituée en vue de procéder à l'achat d'équipements en matière de protection incendie, la somme de 30 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**13-12-244**                    **DÉVELOPPEMENT-PROJET : TRANSFERT À LA RÉSERVE FINANCIÈRE**

Le budget 2013 de la municipalité prévoyait une dépense pour des activités de développement au cours de l'année. Pour diverses raisons, celles-ci n'ont pu être réalisées. Il est donc résolu de réserver une partie de la somme budgétée.

Suite aux discussions,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu de transférer, à la réserve financière constituée pour des projets de développement, la somme de 30 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**13-12-245**                    **PROMOTION TOURISTIQUE DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS : SUBVENTION**

La municipalité d'Adstock désire contribuer financièrement à la promotion touristique du Grand lac Saint-François.

À ce sujet,  
Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu de verser, à l'Association des riverains du Grand lac Saint-François du secteur Adstock à titre de subvention à la promotion touristique du Grand lac Saint-François, la somme de 1 000 \$. Cette somme provient de l'excédent budgétaire 2013 attribuée à la patrouille nautique du Grand lac Saint-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**13-12-246**                    **ÉVALUATION DE NOS BÂTIMENTS ET DE SES CONTENUS : MANDAT D'HONORAIRES**

**ATTENDU** qu'aux fins d'assurance, la municipalité d'Adstock désire obtenir l'évaluation de ses bâtiments et de ses contenus;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier un mandat à des professionnels en la matière;

**ATTENDU** les propositions de services professionnels déposées par les firmes «Évalu-tech» (10 800 \$) et «ECGL» (14 000 \$);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu de confier, à la firme «Évalu-tech», conformément à leur proposition datée du 13 novembre 2013, un mandat d'honoraires professionnels pour l'évaluation des bâtiments municipaux et de ses contenus. Le montant du mandat accordé est de 10 800 \$, taxes applicables en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-12-247

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2014**

Conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Afin de se conformer à la loi,  
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu ce qui suit :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014 qui se tiendront principalement les premiers lundi de chaque mois et qui débiteront à 19h30 à l'exception des mois de janvier, d'août et de septembre pour lesquels la séance ordinaire sera tenue, soit le mardi ou le lundi suivant le premier lundi du mois.

MOIS	LUNDI	MARDI	LIEUX
Janvier	13		Salle municipale St-Méthode
Février	3		Salle «Viateur-Routhier» Sacré-Cœur-de-Marie
Mars	3		Salle municipale St-Méthode
Avril	7		Salle «Viateur-Routhier» Sacré-Cœur-de-Marie
Mai	5		Sous-sol église St-Daniel
Juin	2		Chalet des loisirs Sainte-Anne-du-Lac
Juillet	7		Sous-sol église St-Daniel
Août	11		Chalet des loisirs Sainte-Anne-du-Lac
Septembre		2	Salle municipale St-Méthode
Octobre	6		Salle «Viateur-Routhier» Sacré-Cœur-de-Marie
Novembre	3		Salle municipale St-Méthode
Décembre	1		Salle municipale St-Méthode

- qu'avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général/secrétaire-trésorier conformément aux dispositions de la loi qui régit la municipalité en matière d'affichage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-12-248

**EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU** le poste laissé vacant par le départ de madame Renée Vachon;

**ATTENDU** que la municipalité désire combler le poste d'inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement;

**ATTENDU** que monsieur François Grondin possède la formation et les qualifications requises pour occuper ce poste;

**ATTENDU** que monsieur Grondin doit satisfaire à certaines exigences supplémentaires;

**ATTENDU** que pour satisfaire aux exigences du candidat, le conseil municipal accepte de modifier la grille salariale prévue à la convention collective mais doit obtenir préalablement l'accord du syndicat;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu d'embaucher monsieur François Grondin à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et personne chargée de l'application des règlements d'urbanisme et de nuisance, conditionnellement à ce qui suit :

- que le bilan de santé en attente de résultat satisfasse les membres du conseil;
- que la section locale 2902 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique accepte la modification proposée par la municipalité en ce qui concerne la rémunération à verser à monsieur Grondin au cours de la première année.

Si toutes les conditions sont remplies,  
Il est également résolu d'investir monsieur Grondin de tous les pouvoirs conférés par la loi dans son champ d'activités et d'autoriser cet inspecteur à émettre, à signer et à signifier les constats d'infraction émis en fonction des règlements qu'il applique. Au terme de la période d'essai, cet employé deviendra un employé permanent de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-12-249

**CHALET DES LOISIRS SAINTE-ANNE-DU-LAC : BUDGET D'ACHAT D'APPAREILS MÉNAGERS**

Certains appareils ménagers du Centre des loisirs de Sainte-Anne-du-Lac ont atteint la fin de leur vie utile et il y a lieu de les remplacer.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu d'autoriser l'achat et le paiement d'un montant d'environ 1 300 \$, taxes applicables incluses, pour l'achat d'appareils ménagers tels qu'une cuisinière et un réfrigérateur. Ces appareils sont destinés au chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-12-250

**FOURNITURE DE CARBURANT ET MAZOUT : ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UMQ**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

**ATTENDU** que l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long ;
- que la Municipalité d'Adstock confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2016 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;
- qu'un contrat d'une durée d'un (1) an plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;
- que la Municipalité d'Adstock confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficié ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat ;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé ;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :
  - facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0080 \$ (0.80 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
  - pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 150.00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-12-251

**PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DU CHEMIN DU LAC ROCHU EN VERTU DE L'ARTICLE 70 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

**ATTENDU** que la municipalité peut, en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*, prendre en charge l'entretien de chemins privés ouverts au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant;

**ATTENDU** que la municipalité désire se prévaloir de cet article et entretenir le chemin du lac Rochu;

**ATTENDU** que le 8 octobre 2013, la majorité des propriétaires et occupants du chemin du lac Rochu ont déposé les requêtes requises en vertu du susdit article de la LCM;

**ATTENDU** que la municipalité a édicté, par la résolution 12-07-153, des règles différenciant ce qui est à la charge de la municipalité en ce qui concerne la notion d'entretien et à la charge des riverains pour ce qui est de la réparation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de se prévaloir de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* et de prendre en charge l'entretien du chemin du lac Rochu selon la grille établie à la résolution 12-07-153.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-12-252

**DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC ROCHU : CONTRAT D'ENTRETIEN À UN ENTREPRENEUR**

**ATTENDU** que la municipalité a accepté, en vertu de la résolution portant le numéro 13-12-151, de prendre à sa charge l'entretien du chemin du lac Rochu;

**ATTENDU** que la municipalité, en vertu de cette prise en charge, doit pourvoir au déneigement de ce chemin;

**ATTENDU** le rapport daté du 6 novembre 2013 déposé par le directeur des travaux publics. Ce rapport conclut que les équipements municipaux ne peuvent pallier à la tâche étant donné l'étroitesse et la capacité portante du chemin et l'absence d'un point de tournée à la fin du parcours;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier cette tâche à un entrepreneur;

**ATTENDU** que des soumissions furent demandées à deux (2) entrepreneurs en la matière, soient «Forfaits Renaud Doyon» (4 599 \$, taxes incluses) et «Stéphane Marcoux» (2 500 \$, taxes incluses);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le déneigement du chemin du lac Rochu sur une distance d'environ 756 mètres;
- de confier à monsieur Stéphane Marcoux, entrepreneur privé du secteur, pour un montant de 2 500 \$, taxes applicables incluses, le mandat de déneigement de la partie de chemin en question;
- d'autoriser monsieur Marcoux à s'approvisionner en abrasif à même la réserve de la Municipalité d'Adstock;
- que la Municipalité d'Adstock décline toute responsabilité en ce qui concerne les dommages pouvant être causés à la voie de circulation par l'attribution de ce contrat, monsieur Marcoux ayant été informé de cette déclinaison.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-12-253

**ADOPTION DE LA LISTE DES CHEMINS ENTRETENUS PAR LA MUNICIPALITÉ AU COURS DE L'HIVER 2013-2014**

**ATTENDU** qu'en vertu de la loi, l'officier municipal doit déposer, au conseil, la liste des chemins devant être entretenus à la circulation automobile, par la municipalité, pendant la prochaine saison hivernale;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont pris connaissance de cette liste et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'accepter la liste des chemins devant être entretenus à la circulation automobile, par la municipalité, pendant la période hivernale 2013-2014, telle que soumise par le directeur des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-12-254

**CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL : RECOMMANDATION DE PAIEMENT #5 À L'ENTREPRENEUR «MAXIMA CONSTRUCTION CITÉ INC.»**

En regard de la construction d'un centre communautaire intergénérationnel et conformément à la recommandation écrite datée du 28 novembre 2013 émanant de la firme «André Gagné, architecte», chargé de projet,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu d'accepter la demande de paiement numéro 5 au montant de 38 973.84 \$ présentée par l'entrepreneur «Maxima Construction Cité Inc.» pour des travaux de construction reliés au centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie. La présente demande couvre la période des travaux réalisés jusqu'au 28 novembre 2013 pour la Municipalité d'Adstock.

Étant donné qu'au terme de l'analyse présentée par le chargé de projet, la retenue cumulative et le montant de la demande de paiement numéro 5 ne couvrent pas les quittances des dénonciations, il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à retenir le paiement numéro 5 jusqu'à ce que les quittances des dénonciations de contrat soient régularisées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-12-255

**CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL : AUTORISATION DE LA DIRECTIVE DE CHANGEMENT ME-07 ET PM-08**

**ATTENDU** l'absence au devis de divers éléments électriques pour la section dépanneur dans le centre communautaire intergénérationnel du secteur de Sacré-Cœur-de-Marie;

**ATTENDU** la directive de changement ME-07 au montant de 3 600.81 \$, taxes applicables incluses, concernant des travaux supplémentaires pour la fourniture et l'installation des susdits éléments électriques;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock désire remplacer la porte d'accès au dépanneur initialement prévue au devis;

**ATTENDU** la directive de changement PM-08 au montant de 5 794.17 \$, taxes applicables incluses, concernant des travaux supplémentaires pour la fourniture et l'installation d'une porte d'accès en lieu et place de celle prévue au devis;

**ATTENDU** les recommandations favorables émises par les professionnels à l'égard de ces directives de changement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu, conformément à la recommandation des professionnels du projet, d'autoriser les travaux supplémentaires suivant :

- la fourniture, l'installation et le raccordement de divers éléments électriques pour la section dépanneur et de défrayer la somme de 3 600.81 \$, taxes applicables incluses, conformément à la directive ME-07;
- l'installation d'une porte d'accès au dépanneur fabriquée en aluminium et de défrayer la somme de 5 794.17 \$, taxes applicables incluses, conformément à la directive PM-08;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AFFAIRES DIVERSES**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

**CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

- F1) Usagers du réseau d'aqueduc public du secteur Saint-Méthode : invitation à une séance d'information relativement aux compteurs d'eau. Monsieur le maire invite tous les usagers du réseau d'aqueduc public du secteur Saint-Méthode à assister à une séance d'information concernant les compteurs d'eau. Cette séance d'information aura lieu le mardi, 10 décembre 2013 dès 19h00 en la salle municipale d'Adstock;
- F2) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 13 janvier 2014 à 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode.
- F3) Avis de convocation, séance extraordinaire le lundi, 27 janvier 2014 : adoption du budget 2014. Monsieur le maire informe l'auditoire qu'une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi, 27 janvier 2014 à 19h30 en la salle municipale d'Adstock, secteur Saint-Méthode et qu'à cette séance, les prévisions budgétaires de la municipalité, pour l'année 2014, y seront adoptées.

- F4) Emplois d'été Canada 2014 : Monsieur le maire informe les personnes intéressées que les demandes de financement dans le programme «Emplois d'été Canada 2014» sont acceptées du 2 décembre 2013 jusqu'au 31 janvier 2014.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

13-12-256

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu de lever la séance à 21h02.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon

jrt